

Question présentée par la députée :

M^{me} Joëlle Fiss

Date de dépôt : 3 mars 2021

Question écrite

Les conséquences de la COVID sur la Genève internationale

A l'heure où Genève subit des difficultés sanitaires, économiques et sociales causées par la crise de la COVID, il est essentiel de s'assurer que le rayonnement de la Genève internationale reste intact tant pour ses retombées économiques directes et indirectes, que pour le prestige symbolique qu'elle génère pour notre République. De nombreux Genevois bénéficient de la Genève internationale, par exemple dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration ou du transport. Or, depuis 2020, la grande majorité des réunions des organisations qui composent la Genève internationale se tiennent virtuellement : les budgets des organisations internationales et non gouvernementales s'amaigrissent pour certaines ; d'autres se sont acclimatées aux nouveaux outils technologiques, limitant ainsi les déplacements et donc les retombées économiques pour notre canton, ainsi que la fréquence des visites et/ou organisation d'évènements locaux.

Il est donc important que l'Etat puisse mettre en œuvre les conditions-cadres permettant le retour de l'activité de ces organisations, enrichissante pour Genève.

A ce titre, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. A-t-il identifié une stratégie pour soutenir l'activité de la Genève internationale ? Si oui, quelle est cette stratégie ?*
- 2. Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'inciter les ONG à revenir régulièrement à Genève après l'expérience empirique du travail effectué de façon digitale ?*

3. *Quelles ont été les retombées économiques directes et indirectes de la Genève internationale sur l'économie genevoise durant les 5 dernières années ? Est-il possible de les catégoriser en secteurs d'activités ?*
4. *Connaissons-nous également le chiffre d'affaires que les organisations et leurs activités génèrent au niveau cantonal ?*
5. *Quel montant de ces retombées économiques a profité à l'Etat, respectivement par l'impôt et les différentes taxes ?*
6. *La loi sur le financement de la solidarité internationale du 4 octobre 2001 prévoit à son article 2 que l'Etat alloue au moins 0,7% de son budget pour la solidarité internationale, à supposer donc pour les organisations de la Genève internationale. Quelle part du budget de l'Etat de Genève a été effectivement allouée au soutien direct (par exemple, aux organisations) et indirect (par exemple, des rénovations ou travaux) à la Genève internationale sur les cinq dernières années ?*

Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.